COMMUNE
DE
RAMATUELLE

Révision n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Ramatuelle

6B Annexes sanitaires

6B2 Plan du réseau d'eau potable et RPQS 2023

Février 2026

CITADIA
GROUPE SCET

L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE RAMATUELLE

Toutes les informations sont tirées du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2022 et 2023, le rapport annuel du délégataire 2023 et de la notice des Annexes du PLU approuvé en décembre 2018.

1. Situation actuelle

1.1. Organisation institutionnelle

Les ressources en eau sont réparties inégalement dans le golfe de Saint-Tropez. Pour assurer la desserte en eau de leur population et être plus fortes ensemble face aux épisodes de sécheresse, les communes du golfe ont très tôt décidé d'être solidaires et se sont regroupées en Syndicat. C'est ainsi qu'est né, le 19 septembre 1930, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM).

Initialement créé par les communes de Cavalaire, de la Croix-Valmer, de Gassin et les hameaux du Rayol et du Canadel, il a été rejoint par Ramatuelle et la nouvelle commune du Rayol-Canadel en 1953, puis par Grimaud, Cogolin et le Plan de la Tour en 1970, puis par Saint-Tropez en 1974 et récemment par La Mole (2012).

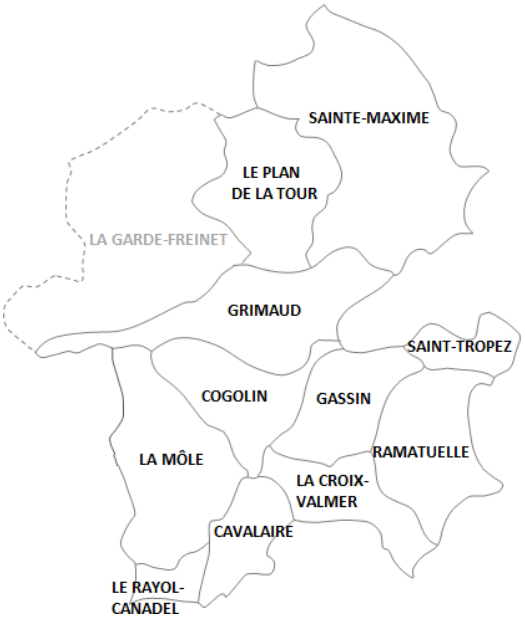

Depuis les années 1980, la commune de La Mole est un partenaire important du SIDECM. Elle achetait au Syndicat jusqu'en 2012 toute l'eau potable nécessaire à l'alimentation de sa population. En 1989, suite à un référendum local, et en contrepartie de compensations financières, la commune a accepté la construction du barrage de la Verne. Un peu plus de vingt ans après, la commune a décidé d'adhérer au SIDECM. Cette adhésion est effective depuis le 1er janvier 2012.

Sainte-Maxime, jusqu'alors adhérente au Syndicat de l'Eau du Var Est (SEVE), a signé en 2009 un protocole d'accord avec le SIDECM pour l'adhésion de la commune au syndicat dans le cadre du projet de la liaison Verdon-Saint-Cassien.

La démarche de retrait de la commune du SEVE et de son adhésion au SIDECM a été menée au cours de l'année 2016 et a abouti à l'arrêté préfectoral n°72/2016-BCL du 27 décembre 2016 portant extension du périmètre du SIDECM.

Au 1er janvier 2017, les 11 communes adhérentes au SIDECM sont : Cavalaire, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, le Rayol-Canadel, Ramatuelle, Sainte-Maxime et Saint-Tropez.

La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez a fixé un calendrier de transfert de compétence par délibération n°2016/02/03-15 du 3 février 2016. Le transfert de la compétence eau potable est ainsi prévu pour le 1er janvier 2018. A cette date le SIDECM sera dissout. Le périmètre du service sera alors étendu aux 12 communes de la Communauté de Communes, c'est-à-dire le périmètre actuel du SIDECM ainsi que la commune de La Garde- Freinet.

1.2. Exploitation du service

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures, responsable de l'organisation du service public de production et de distribution d'eau potable, a délégué l'exploitation de ce service à la Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eau (groupe VEOLIA Eau), dans le cadre d'un contrat d'affermage signé le 7 août 2013 et prenant effet au 1er janvier 2014 pour une durée de 12 ans.

Le périmètre de la délégation couvre l'ensemble du territoire des 11 communes membres du Syndicat, sauf Sainte-Maxime qui fait l'objet d'un contrat de délégation de service public spécifique.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire a en charge les prestations principales suivantes :

- La production comprenant l'exhaure et le traitement de l'eau,
- L'élévation de l'eau jusqu'aux différents sites de stockage,
- La distribution de l'eau jusqu'aux compteurs des usagers,
- Le renouvellement des équipements électromécaniques, des conduites de distribution, des branchements et des compteurs,
- Le service aux usagers comprenant la souscription des abonnements, la relève des compteurs, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures.

La gestion de la ressource en eau est exclue du contrat d'affermage. Elle reste prise en charge directement par le Syndicat dans le cadre de ses moyens propres.

1.3. Ressource en eau

Le territoire est marqué par une affluence touristique importante pendant la période estivale. Cela se traduit par un pic des prélèvements et achats d'eau. Le volume prélevé pendant les mois de juillet et d'août est ainsi 4 à 5 fois supérieur au volume prélevé pendant l'hiver.

Le Syndicat dispose de plusieurs ressources en eau :

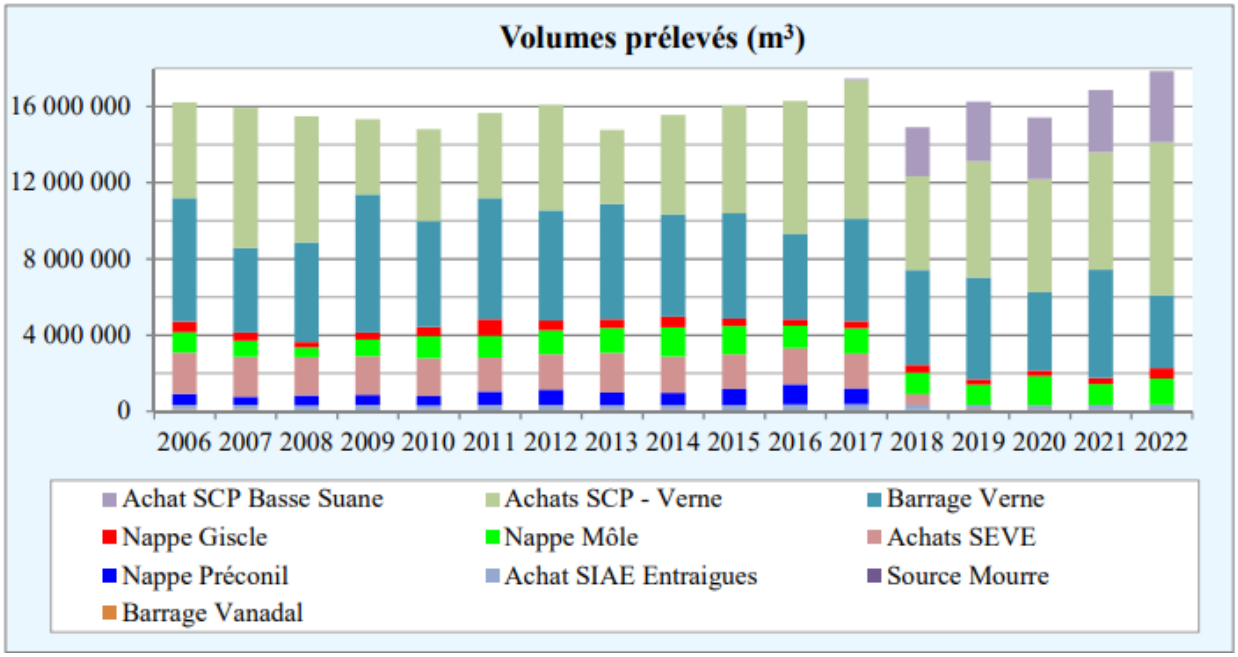

- Nappe Giscle-Mole

Les nappes souterraines situées dans les plaines alluviales de La Mole et de la Giscle ont constitué pendant longtemps l'unique ressource du Syndicat. Pour faire face à l'expansion des besoins, elles ont été fortement sollicitées durant la période 1970/1980.

Uniquement alimentées par les eaux de pluie, les nappes du bassin versant sont en relation permanente avec le milieu marin. Un prélèvement excessif dans son flux naturel peut créer une dépression importante qui va favoriser la remontée du biseau salé littoral vers l'intérieur des terres.

C'est pour cette raison que les prélèvements dans la nappe Giscle – Mole a fortement diminué depuis le début des années 2000. Actuellement, entre 1,1 et 2 millions de m^3 sont prélevés chaque année en moyenne. Cette ressource fait l'objet d'un périmètre de protection des eaux établi par l'arrêté préfectoral du 30 avril 1986, modifié par l'arrêté préfectoral du 18 mars 2014.

- Barrage de la Verne

Construit en 1991, le barrage de la Verne est un ouvrage en terre, à noyau central étanche constitué d'un matériau argileux avec recharges en enrochements. Alimenté par la Verne, sa retenue à la hauteur normale a un volume de huit millions de mètres cubes.

La retenue est située sur les communes de La Mole et Collobrières, dans le massif des Maures, département du Var. Le lac est alimenté par la Verne, affluent de La Mole elle- même affluent de la Giscle qui irrigue le massif des Maures et se jette dans le golfe de Saint- Tropez.

Le barrage fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique, en date du 17 juillet 1976, instituant des périmètres de protection autour de la retenue.

Actuellement, entre 3,6 et 4 millions de m^3 sont prélevés chaque année dans le barrage.

- Barrage du Vanadal

Actuellement entre 0,01 et 0,03 millions de m^3 sont prélevés chaque année dans le barrage.

- Achats d'eau à la Société du Canal de Provence (SCP)

En 1980, en raison d'un contentieux administratif empêchant la réalisation du barrage de la Verne, le Syndicat a demandé à la Société du Canal de Provence de l'alimenter depuis ses ouvrages du Trapan jusqu'à l'usine de la Verne. Durant la décennie 1980/1990, la ressource extérieure du Verdon est ainsi devenue la ressource principale du Syndicat et a permis d'alléger le prélèvement dans les nappes et de faire régresser le biseau salé.

Ces achats d'eau font l'objet d'un contrat conclu entre le SIDECM et la SCP qui a démarré le 1er janvier 2017 pour une durée de 17 ans.

Ce contrat prévoit les dispositions d'approvisionnement actuelles de l'usine de potabilisation de la Verne, mais également de l'usine de Basse Suane, sur la commune de Sainte-Maxime, dont la mise en service est prévue en fin d'année 2017.

Actuellement, entre 14 et 20 millions de m^3 sont achetés chaque année en moyenne à la SCP.

1.4. Les ouvrages du service

Le réseau de distribution de la Communauté de commune du Golfe de Saint-Tropez est composé des ouvrages suivants en 2023 :

- 4 usines de production
- 1003 km de longueur de réseau
- 24 729 branchements ;
- 50 632 compteurs ;
- 48 réservoirs, d'une capacité totale de 55 822 m3 ;

1.5. Suivi de la qualité de l'eau

Le suivi de la qualité de l'eau comprend :

- le contrôle sanitaire mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- la surveillance exercée par la CMESE ;

Il ressort de ce suivi que l'eau distribuée est conforme d'un point de vue physico-chimique et bactériologique.

Pendant la période estivale, l'eau potable est produite principalement à partir de l'eau brute prélevée dans le barrage de la Verne sur la commune de la Môle. Cette eau brute est très peu minéralisée et subit un traitement de reminéralisation. L'eau potable distribuée pendant cette période est douce (dureté entre 10 et 12 °F).

Hors période estivale, l'eau potable est produite prioritairement à partir d'une eau brute du Verdon acheminée par la Société du Canal de Provence. L'eau potable distribuée pendant cette période est moyennement dure (entre 17 et 20 °F).

2. La consommation à Ramatuelle

Sur le territoire du Syndicat, le pic de consommation est observé au plus fort de la saison sèche et chaude, en août, habituellement aux alentours du 15 août et caractérise un territoire touristique.

Années	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Nombre d'abonné	2 470	2 476	2 487	2 503	2 516	2580	2636	2664	2681	2707	2720	2731

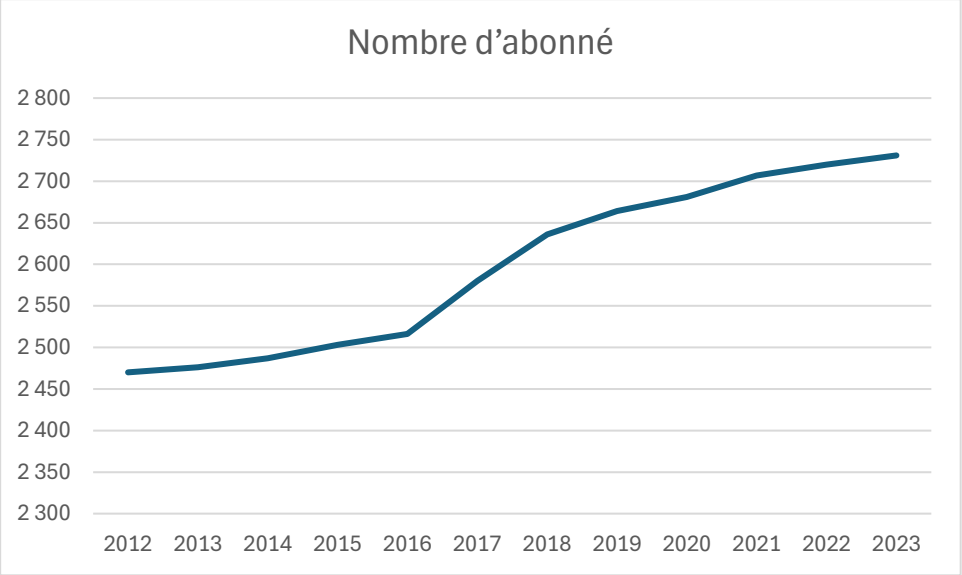

Le volume mis en distribution est constitué des volumes d'eau comptabilisés en sortie d'usine de production d'eau potable et des volumes d'eau potable achetés (SCP, Syndicat d'Entraigues). Comme expliqué en page 7 dans les « faits marquants », le délégataire a constaté des erreurs de comptage des volumes sur les années passées. Pour cette raison, l'ensemble des valeurs de volumes ont été recalculées. De fait, les valeurs annoncées de 2018 à 2021 sont différentes de celles annoncées dans les RPQS précédents.

Au niveau de la DSP 11 communes dont Ramatuelle fait partie :

Années	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Volumes mis en distribution (m3)	11 363 535	12 551 679	11 696 130	12 963 734	13 677 355	13 852 277
Volumes vendus (m3)	9 941 862	10 694 200	10 183 831	10 581 665	11 928 234	11 654 050
Rendement du réseau	85,30%	84,80%	85,20%	84,70%	84,70%	84,10%

Au niveau de la communauté de commune, ci-après, un tableau récapitulatif des volumes moyen de production journalière moyenne par usines en pointe estival (15 juillet au 15 août) sur quatre ans :

Usines	Capacités	2019	2020	2021	2022	2023
La Verne	60 000	57 853	55220	62 887	61 200	58 424
La Mole	12 000	5149	8 024	5 365	7 874	7958
La Giscle	8 000	1 785	2 535	3 257	2 885	1 930

3. La Situation projetée

3.1. Schéma directeur d'alimentation en eau potable de 2006

Le précédent schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CCGST (ex-SIDECM) a été réalisé en 2006 par le bureau d'études BCEOM. Il a permis de définir un programme de travaux permettant au Syndicat de répondre aux besoins en eau à l'horizon 2020.

Une partie du programme de travaux a été réalisée. Cela concerne notamment le renforcement de l'adduction du secteur de Saint-Tropez, Gassin et Ramatuelle, avec les opérations suivantes :

Mise en service en 2017 d'une nouvelle station de pompage, dite « moyen service », sur l'usine de potabilisation de La Mole. Cette station, d'une capacité de 1500 m^3/h, est dédiée à l'adduction des réservoirs de l'Oumède (Ramatuelle) et de Bestagne (Saint-Tropez) ;

Augmentation de la capacité de transfert hydraulique par le renforcement de la conduite d'adduction du réservoir de l'Oumède sur 5,5 km.

3.2. Schéma directeur d'alimentation en eau potable de 2016

La mise à jour de ces schémas directeurs a été réalisée par le bureau d'études EGIS entre 2015 et 2016. Le périmètre de cette mise à jour a couvert les ouvrages et le réseau d'eau potable de la CCGST (ex-SIDECM), de Sainte-Maxime, et de La Garde-Freinet.

La confrontation entre la capacité de production et les besoins échéancés (jour moyen estival) à l'échelle du territoire d'étude est représentée par le graphique ci-dessous.

La courbe en pointillés rouge représente l'évolution de la production sur le territoire d'étude. A l'échelle globale, le bilan est systématiquement positif, excédentaire : la capacité de production future sur le territoire d'étude doit permettre de satisfaire théoriquement l'ensemble des besoins attendus, y compris en pointe estivale.

Les projections 2035 estiment le besoin à environ 103 000 m^3/j en jour moyen estival, ce qui est inférieur aux capacités de production futures du territoire.

Au vu des hypothèses considérées, les usines du territoire d'étude auront à l'échelle globale les capacités nécessaires pour fournir les volumes moyens attendus durant la période estivale.

Cette situation excédentaire s'explique par l'amélioration induite par la mise en service de l'usine de potabilisation de Basse Saune (18 000 m^3/j d'ici 2017). L'extension de cette usine à l'horizon 2026 permettra de porter la capacité de production totale à 118 000 m^3/j, ce qui sera largement suffisant pour fournir les débits de pointe estimés à long terme.

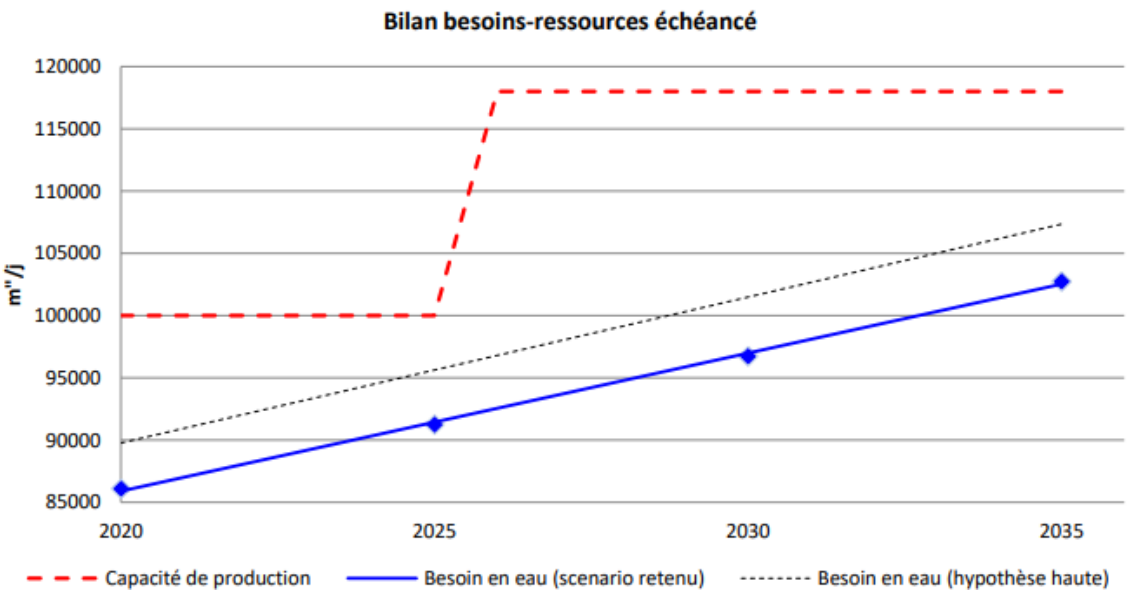

Ces prévisions doivent toutefois être pondérées par l'aléa que représente, dans un délai incertain et en tous les cas pour la seconde moitié du siècle, le changement climatique global. En effet, la Méditerranée est considérée par les experts comme l'une des régions du monde les plus sensibles à ce changement, qui se traduit par une augmentation des températures et des phénomènes extrêmes : longues périodes de sécheresse, pluies de plus en plus rares mais dévastatrices. Or, le bassin d'alimentation des ressources en eau du Syndicat est entièrement situé en région méditerranéenne, y compris le Verdon d'où provient l'eau de la Société du Canal de Provence. Cette dernière ressource n'est donc pas absolument garantie. Une politique d'économie de la demande en eau a de ce fait été initiée depuis déjà quelques années par le syndicat intercommunal de distribution d'eau de la Corniche des Maures et ses communes membres.

3.3. Programmation de travaux

Sur le territoire, la programmation de travaux issue du Schéma Directeur de 2016, sur la période 2018-2025, est présentée ci-dessous :

- Construction du réservoir de Belle-Isnarde
- Travaux de renforcement du réseau de distribution du réservoir de l'Oumède
- Travaux d'extension de l'adduction de l'usine d'eau potable de Basse-Suane
- Autres travaux spécifiques à Ramatuelle :
    - Renforcement PVC63 pour la DECI, DECI L'Escalet - allée du Canadel
    - Renouvellement pVC63 et PVC70, DECI L'Escalet - allée du Canadel
    - Renforcement PVC75 pour la DECI, DECI Les Marres
    - Renforcement PVC 63 pour la DECI, DECI L'Escalet-Secteur 4 – Arbousiers
    - Renouvellement du réseau AEP, DECI L'Escalet-Secteur 4 – Arbousiers
    - Renforcement PVC 63 pour la DECI, DECI L'Escalet-Secteur 3 Tourraque

Département du Var

Commune de Ramatuelle

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1 Annexes sanitaires

5.1.2 Plan du réseau d'eau potable

Reseau d'eau Potable

5Bc

Echelle : 1/2 000

0 mètres 50

REVISION N°3 - REVISION GENERALE DU PLU

Prescrite par délibération du conseil municipal du 17/03/2015

Arrêtée par délibération du conseil municipal du 30/01/2018

Approuvée par délibération du conseil municipal du 21/12/2018

VILLE DE RAMATUELLE
SERVICE URBANISME

5Ba
5Bc
5Bb

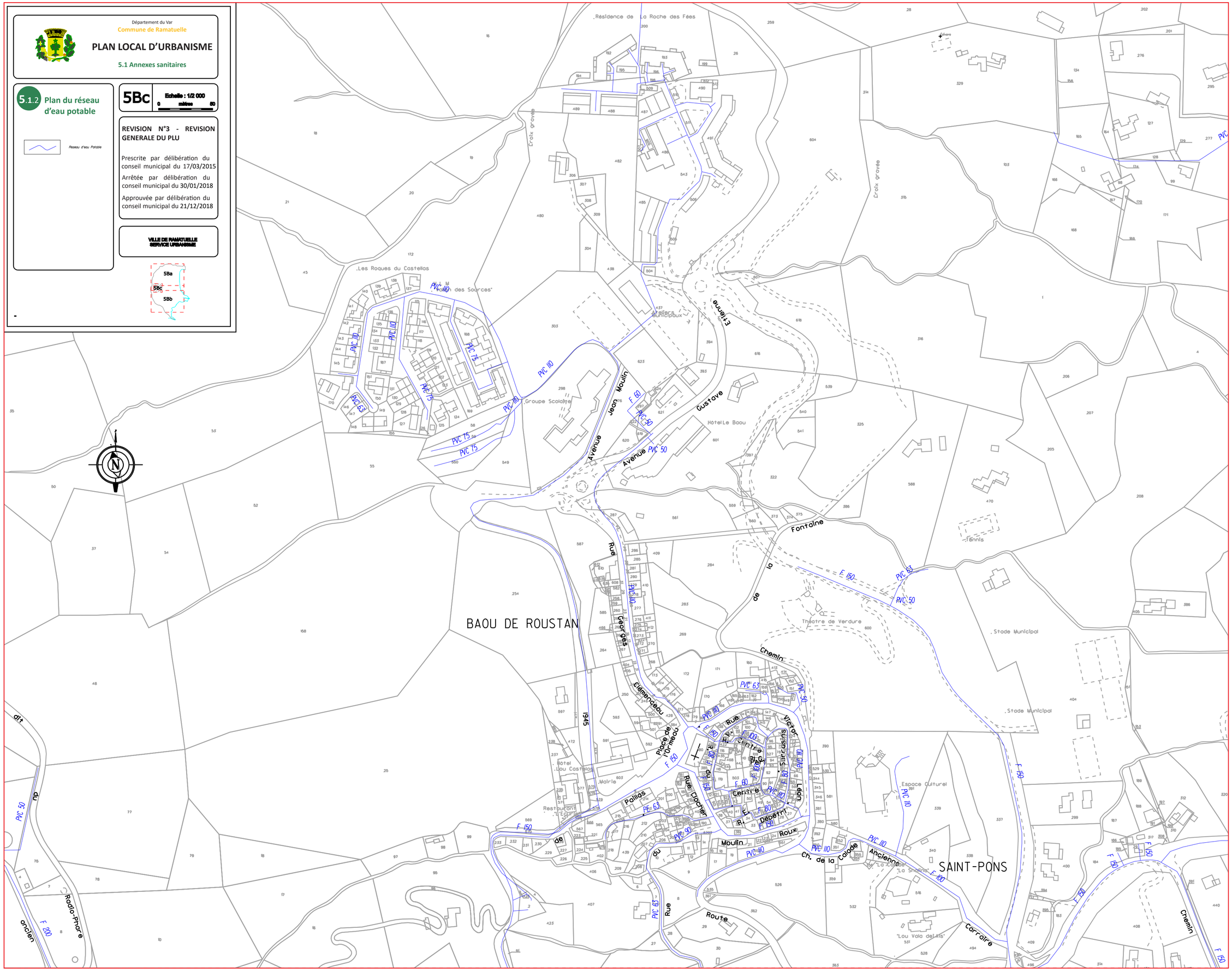

Département du Var

Commune de Ramatuelle

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1 Annexes sanitaires

5.1.2 Plan du réseau d'eau potable

Reseau d'eau Potable

5Bb

Echelle : 1/5 000

0 mètres 250

ELABORATION POS
Rendue publique par arrêté municipal du 27 juin 1986
Approuvée partiellement par délibération du conseil municipal du 10 juillet 1987

REVISION N°1
Approuvée par délibération du conseil municipal du 27 mars 2001

REVISION N°2 - ELABORATION DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 18 mai 2006

MODIFICATION N°1 DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2014

REVISION N°3 - REVISION GENERALE DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2018

VILLE DE RAMATUELLE
SERVICE URBANISME

Département du Var

Commune de Ramatuelle

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1 Annexes sanitaires

5.1.2 Plan du réseau d'eau potable

Reseau d'eau Potable

5Ba — Echelle : 1/5 000 — 0 mètres 250

ELABORATION POS
Rendue publique par arrêté municipal du 27 juin 1986
Approuvée partiellement par délibération du conseil municipal du 10 juillet 1987

REVISION N°1
Approuvée par délibération du conseil municipal du 27 mars 2001

REVISION N°2 - ELABORATION DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 18 mai 2006

MODIFICATION N°1 DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2014

REVISION N°3 - REVISION GENERALE DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2018

VILLE DE RAMATUELLE
SERVICE URBANISME

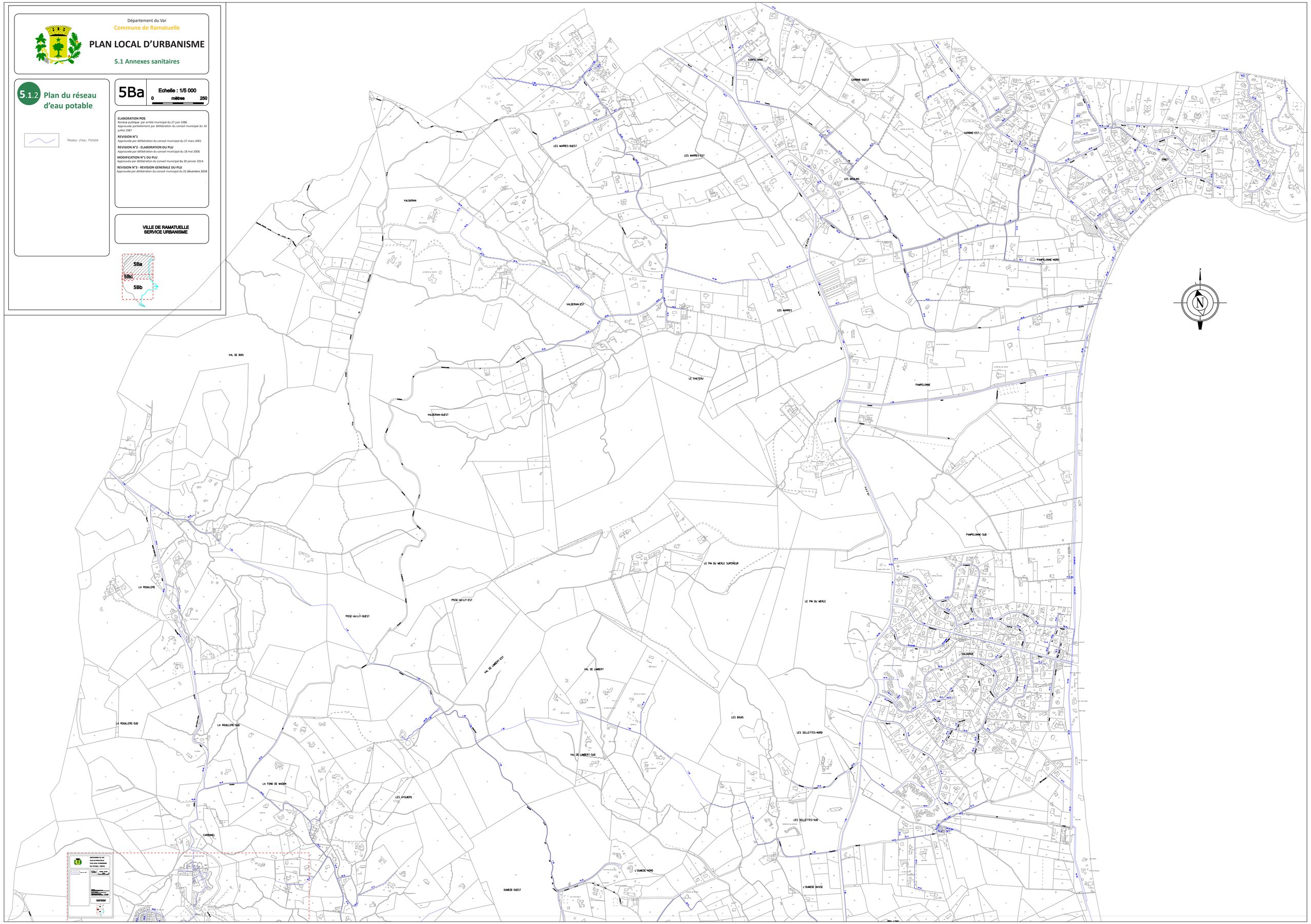

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

SOMMAIRE

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 4

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 4

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE 4

1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 5

1.4 NOMBRE D'ABONNES 5

2 VOLUMES MIS EN ŒUVRE 6

2.1 PRELEVEMENTS SUR LES RESSOURCES EN EAU 6

2.1.1 DSP Sainte-Maxime 6

2.1.2 DSP 11 communes 6

2.2 ACHAT D'EAU BRUTE 6

2.2.1 DSP Sainte-Maxime 6

2.2.2 DSP 11 communes 6

2.3 ACHAT D'EAU TRAITEE 7

2.3.1 DSP Sainte-Maxime 7

2.3.2 DSP 11 communes 7

2.4 PRODUCTION 7

2.4.1 DSP Sainte-Maxime 7

2.4.2 DSP 11 communes 7

2.5 VOLUMES VENDUS A D'AUTRES SERVICES 8

2.5.1 DSP Sainte-Maxime 8

2.5.2 DSP 11 communes 8

2.6 VOLUMES VENDUS AUX ABONNES DU SERVICE 8

2.6.1 DSP Sainte-Maxime 8

2.6.2 DSP 11 communes 8

2.7 AUTRES VOLUMES 9

2.7.1 DSP Sainte-Maxime 9

2.7.2 DSP 11 communes 9

2.8 VOLUME CONSOMME AUTORISE 9

2.8.1 DSP Sainte-Maxime 9

2.8.2 DSP 11 communes 9

2.9 BILAN 10

2.9.1 DSP Sainte-Maxime 10

2.9.2 DSP 11 communes 11

3 TARIFICATION DE L'EAU 12

3.1 FACTURE 120 M3 AU 1ER JANVIER 2023 ET AU 1ER JANVIER 2024 12

3.1.1 DSP Sainte-Maxime 12

3.1.2 DSP 11 communes 12

3.2 FREQUENCE DE RELEVE DES COMPTEURS ET DE FACTURATION 13

3.2.1 DSP Sainte-Maxime 13

3.2.2 DSP 11 communes 13

4 ETAT DES FINANCES 14

Accusé réception en préfecture
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

4.1 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 14
4.2 SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 15
4.2.1 Section d'exploitation 15
4.2.2 Section d'investissement 16
5 INDICATEURS DE PERFORMANCE 17
5.1 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX 17
5.2 QUALITE DE L'EAU 18
5.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU 18
5.3.1 DSP Sainte-Maxime 18
5.3.2 DSP 11 communes 18
5.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE 19
5.4.1 DSP Sainte-Maxime 19
5.4.2 DSP 11 communes (10 communes jusqu'en 2021 et 11 communes à partir de 2022) 19
5.5 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 19
5.5.1 DSP Sainte-Maxime 20
5.5.2 DSP 11 communes 20
6 TRAVAUX 21
6.1 CONSTRUCTION DU RESERVOIR DE BELLE-ISNARDE 21
6.2 TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION DU RESERVOIR DE L'OUMEDE 21
6.3 TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ADDUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE DE BASSE-SUANE 22
6.4 AUTRES TRAVAUX 23
7 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 25
7.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FONDS DE SOLIDARITE 25
7.1.1 DSP Sainte-Maxime 25
7.1.2 DSP 11 communes 25
7.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE 25
8 ANNEXE – NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau intercommunal par la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez (GST) depuis le 1er janvier 2018. La Communauté de communes comprend les communes de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol Canadel sur Mer, Saint-Tropez, Sainte-Maxime.

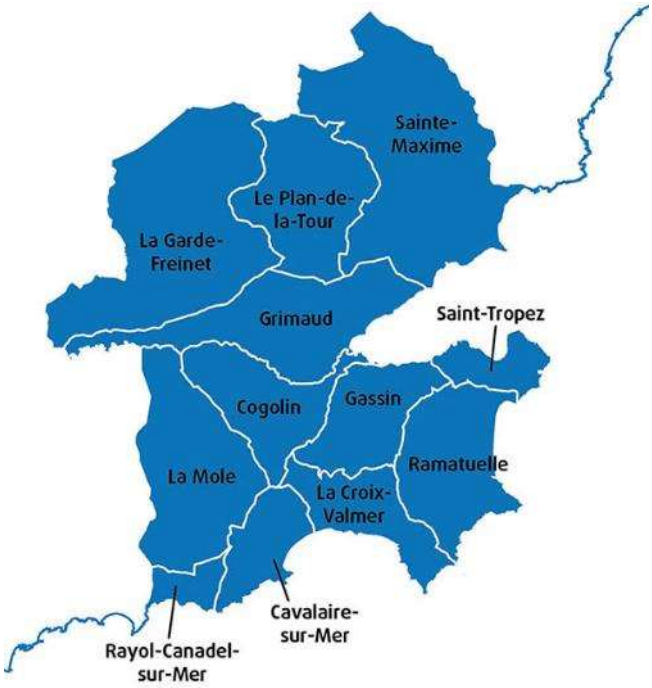

Les compétences liées au service sont la production, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable.

Il existe une commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Il existe 2 modes de gestion sur le territoire :

- Un contrat de délégation de service public sur la commune de Sainte-Maxime ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour un durée de 4,5 ans, se termine le 31 décembre 2025 ;
- Un contrat de délégation de service public sur les 11 autres communes ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée de 12 ans, se termine le 31/12/2025 ;

Dans la suite de ce rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, la plupart des indicateurs sont donnés en distinguant ces 2 modes de gestions, désignés de la façon suivante : « DSP Sainte-Maxime » et « DSP 11 communes ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le service public d'eau potable dessert une estimation de 58 807 habitants dont 14 954 pour la commune de Sainte-Maxime.

1.4 NOMBRE D'ABONNES

Le service public d'eau potable dessert 64 152 abonnés.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Nombre d'abonnés	2019	2020	2021	2022	2023
Cavalaire	11 648	11 636	11 724	11 755	11 724
Cogolin	7 304	7 372	7 544	7 591	7 623
Gassin	3 195	3 230	3 239	3 239	3 264
Grimaud	6 786	6 816	6 895	6 913	7 105
La Croix Valmer	5 701	5 717	5 762	5 765	5 757
La Môle	657	663	675	682	693
Plan de la Tour	2 145	2 171	2 204	2 237	2 263
Ramatuelle	2 664	2 681	2 703	2 720	2 731
Rayol Canadel	1 384	1 396	1 409	1 417	1 428
Saint Tropez	6 493	6 566	6 592	6 613	6 574
Sainte Maxime	13 032	13 182	13 386	13 462	13 517
La Garde Freinet	1 465	1 481	1 488	1 474	1 473
TOTAL	62 474	62 911	63 621	63 868	64 152

- DSP 11 communes :

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 50,48 abonnés/km.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 0,96 habitants/abonné.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 192 m^3/abonné

- DSP Sainte-Maxime :

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 62,58 abonnés/km.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,11 habitants/abonné.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 167 m^3/abonné.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

2 VOLUMES MIS EN ŒUVRE

2.1 PRELEVEMENTS SUR LES RESSOURCES EN EAU

2.1.1 DSP Sainte-Maxime

Il n'y a pas de prélèvement sur les ressources en eau sur le périmètre « DSP Sainte-Maxime ».

2.1.2 DSP 11 communes

Ressource	2022	2023	Variation en %
Barrage de la Verne	3 829 869 m^3	3 605 951 m^3	-5,8%
Nappe de la Môle	1 354 003 m^3	842 048 m^3	-37,8%
Nappe de la Giscle	551 170 m^3	359 050 m^3	-34,9%
Barrage du Vanadal	19 250 m^3	25 903 m^3	+34,6%
Source de la Mourre	0 m^3	0 m^3	-%
TOTAL	**5 754 292 m^3**	**4 832 952 m^3**	**-16,0%**

2.2 ACHAT D'EAU BRUTE

2.2.1 DSP Sainte-Maxime

Fournisseur	2022	2023	Variation en %
Société du Canal de Provence (SCP)	3 729 203 m^3	4 083 427 m^3	+9,5%
TOTAL	**3 729 203 m^3**	**4 083 427 m^3**	**+9,5%**

2.2.2 DSP 11 communes

Fournisseur	2022	2023	Variation en %
SCP (pour le remplissage du barrage de la Verne)	2 624 036 m^3	3 695 439 m^3	+40,8%
SCP (pour la production à l'usine de la Verne)	8 018 438 m^3	11 807 492 m^3	+47,3%
TOTAL	**10 642 474 m^3**	**15 502 931 m^3**	**+45,7%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

2.3 ACHAT D'EAU TRAITEE

2.3.1 DSP Sainte-Maxime

Fournisseur	2022	2023	Variation en %
GST (convention d'échange d'eau entre les 2 contrats)	486 m^3	0 m^3	-100%
TOTAL	**486 m^3**	**0 m^3**	**-100%**

2.3.2 DSP 11 communes

Fournisseur	2022	2023	Variation en %
GST (convention d'échange d'eau entre les 2 contrats)	551 253 m^3	909 279 m^3	+64,9%
Syndicat d'Entraigues	339 234 m^3	301 982 m^3	-11,0%
TOTAL	**890 487 m^3**	**1 211 261 m^3**	**+36,0%**

2.4 PRODUCTION

2.4.1 DSP Sainte-Maxime

Usine de production	2022	2023	Variation en %
Usine de Basse Suane	3 704 494 m^3	4 053 711 m^3	9,43%
TOTAL	**3 704 494 m^3**	**4 053 711 m^3**	**9,43%**

2.4.2 DSP 11 communes

Usine de production	2022	2023	Variation en %
Usine de la Verne	11 319 226 m^3	11 484 850 m^3	1,46%
Usine de la Mole	1 640 466 m^3	819 453 m^3	-50,05%
Usine de la Giscle	497 368 m^3	312 650 m^3	-37,14%
Usine du Vanadal	14 790 m^3	16 644 m^3	12,54%
Source de la Mourre	0 m^3	0 m^3	-
TOTAL	**13 471 850 m^3**	**12 633 597 m^3**	**-6,22%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

2.5 VOLUMES VENDUS A D'AUTRES SERVICES

2.5.1 DSP Sainte-Maxime

Fournisseur	2022	2023	Variation en %
GST (convention d'échange d'eau entre les 2 contrats)	551 253 m^3	909 279 m^3	+64,9%
TOTAL	**551 253 m^3**	**909 279 m^3**	**+64,9%**

2.5.2 DSP 11 communes

Fournisseur	2022	2023	Variation en %
GST (convention d'échange d'eau entre les 2 contrats)	486 m^3	0 m^3	-100%
TOTAL	**486 m^3**	**0 m^3**	**-100%**

2.6 VOLUMES VENDUS AUX ABONNES DU SERVICE

2.6.1 DSP Sainte-Maxime

	2022	2023	Variation en %
Abonnés domestiques	2 579 647 m^3	2 487 882 m^3	-3,56%
Abonnés non domestiques	25 262 m^3	25 000 m^3	-1,04%
TOTAL	2 604 909 m^3	2 512 882 m^3	**-3.53%**

2.6.2 DSP 11 communes

	2022	2023	Variation en %
Abonnés domestiques	11 707 286 m^3	11 483 564 m^3	-1,91%
Abonnés non domestiques	220 462 m^3	170 486 m^3	-22,67%
TOTAL	11 927 748 m^3	11 654 050 m^3	**-2,29%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

2.7 AUTRES VOLUMES

2.7.1 DSP Sainte-Maxime

	2022	2023	Variation en %
Volume sans comptage	0 m^3	0 m^3	-
Volume de service	0 m^3	0 m^3	-
TOTAL	**0 m^3**	**0 m^3**	**-**

2.7.2 DSP 11 communes

	2022	2023	Variation en %
Volume sans comptage	0 m^3	0 m^3	-
Volume de service	0 m^3	0 m^3	-
TOTAL	**0 m^3**	**0 m^3**	**-**

2.8 VOLUME CONSOMME AUTORISE

2.8.1 DSP Sainte-Maxime

	2022	2023	Variation en %
Volume consommé autorisé	2 528 702 m^3	2 485 642 m^3	-1,70%
TOTAL	**2 528 702 m^3**	**2 485 642 m^3**	**-1,70%**

2.8.2 DSP 11 communes

	2022	2023	Variation en %
Volume consommé autorisé	11 999 268 m^3	11 655 566 m^3	-2,86%
TOTAL	**11 999 268 m^3**	**11 655 566 m^3**	**-2,86%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

2.9 BILAN

2.9.1 DSP Sainte-Maxime

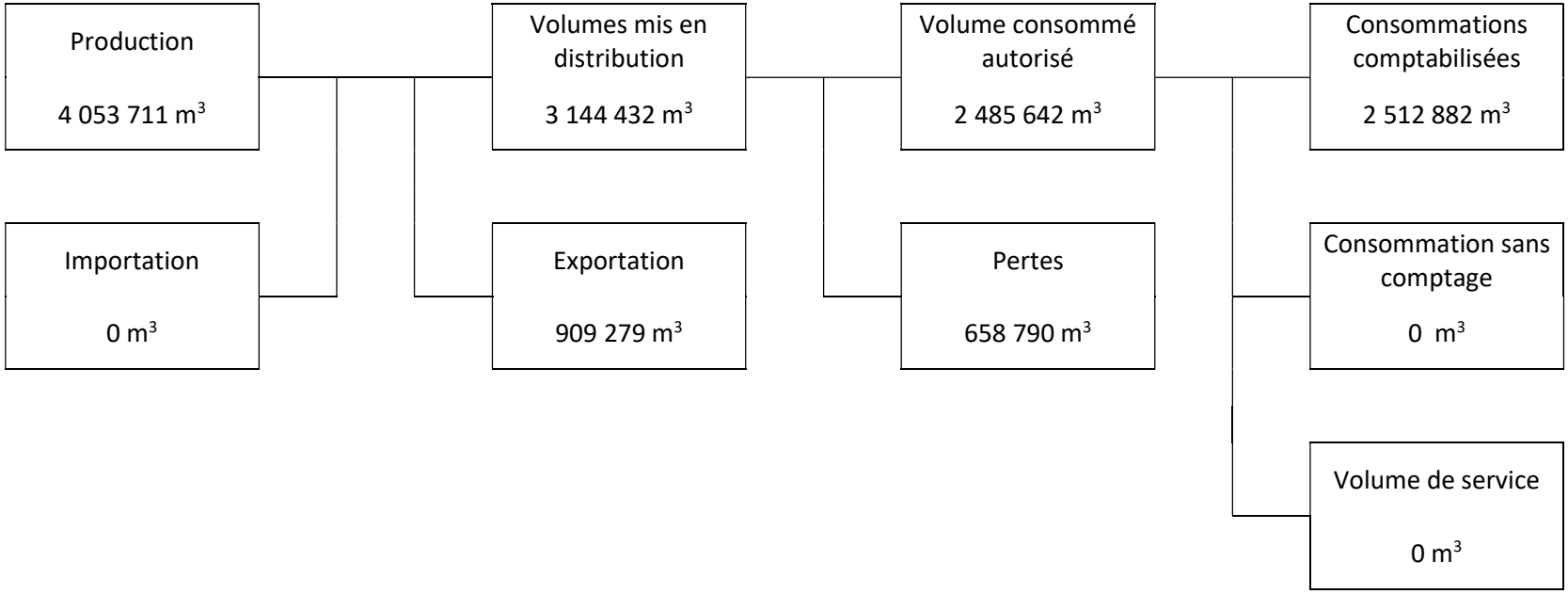

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

2.9.2 DSP 11 communes

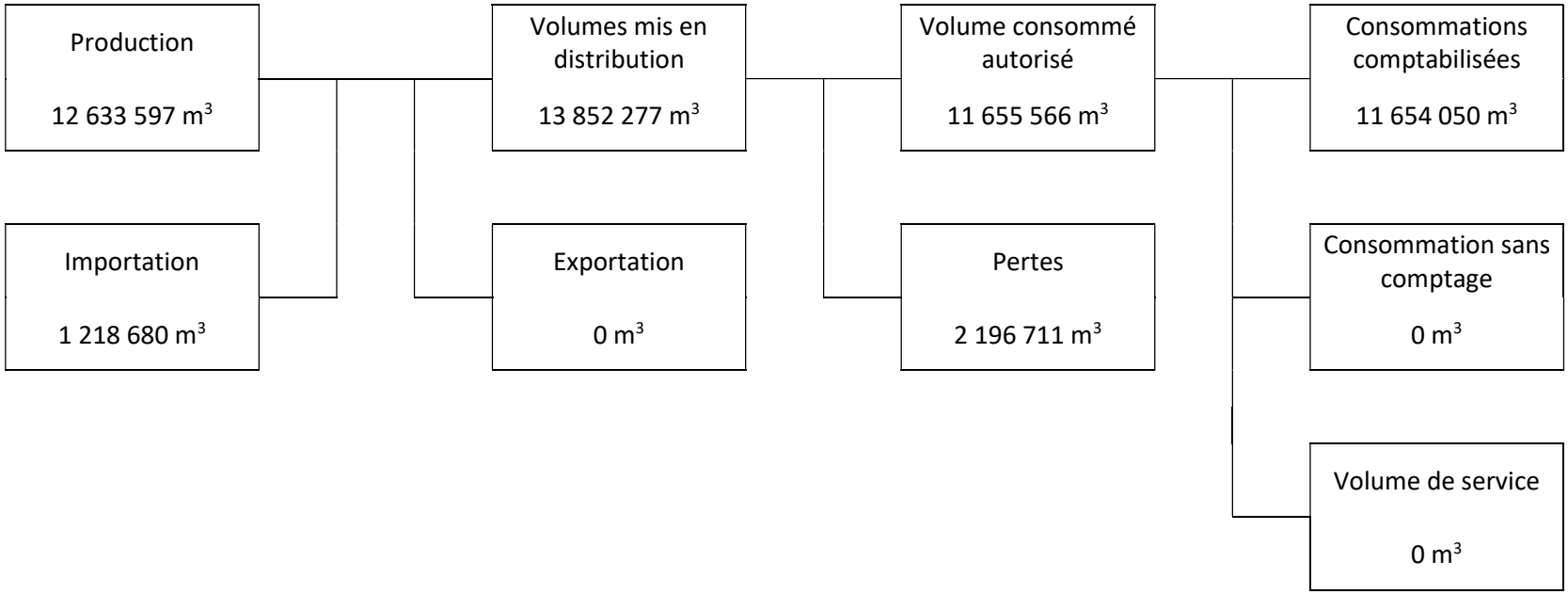

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

3 TARIFICATION DE L'EAU

3.1 FACTURE 120 M3 AU 1ER JANVIER 2023 ET AU 1ER JANVIER 2024

3.1.1 DSP Sainte-Maxime

SAINTE-MAXIME Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2024	N/N-1
Part délégataire			**69,74**	**71,40**	**2,38%**
Abonnement			46,66	47,77	2,38%
Consommation	120	0,1969	23,08	23,63	2,38%
Part communale			**62,50**	**62,50**	**0,00%**
Consommation	120	0,5208	62,50	62,50	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0500**	**6,00**	**6,00**	**0,00%**
Organismes publics			**33,60**	**34,80**	**3,57%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Total € HT			**171,84**	**174,70**	**1,66%**
TVA			9,44	9,61	1,80%
Total TTC			**181,28**	**184,31**	**1,67%**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			**1,51**	**1,54**	1,99%

3.1.2 DSP 11 communes

COGOLIN Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2024	N/N-1
Part délégataire			**93,39**	**98,98**	**5,99%**
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			**27,25**	**27,25**	**0,00%**
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0100**	**4,92**	**1,20**	**-75,61%**
Organismes publics			**33,60**	**34,80**	**3,57%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Total HT			**159,16**	**162,24**	**1,94%**
TVA			8,75	8,91	1,83%
Total TTC			**167,91**	**171,15**	**1,93%**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			**1,40**	**1,43**	**2,14%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

3.2 FREQUENCE DE RELEVE DES COMPTEURS ET DE FACTURATION

3.2.1 DSP Sainte-Maxime

La télérelève des compteurs n'est pas déployée.

Les compteurs sont relevés à une fréquence trimestrielle, tandis que la facturation est effectuée à une fréquence biannuelle.

3.2.2 DSP 11 communes

La télérelève des compteurs est déployée, sauf sur la commune de La Garde-Freinet. Sur la commune de La Garde-Freinet, les compteurs sont relevés à une fréquence biannuelle.

La facturation est effectuée à une fréquence trimestrielle, sauf sur la commune de La Garde-Freinet où elle est biannuelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

4 ETAT DES FINANCES

4.1 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

	2022	2023
Montant HT des investissements	6 314 081,33 €	6 852 458,67 €
Montant des subventions	1 445 928,71 €	454 902.20 €
Durée d'extinction de la dette	< 1 an	< 1 an

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

4.2 SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF

4.2.1 Section d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION	Prévisions 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	RECETTES D'EXPLOITATION	Prévisions 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation
REEL							
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 241 337,00	2 938 109,69	90,64%	013 – ATTENUATION DE CHARGES	142 900,00	168 700,83	118,06%
012 – CHARGES DE PERSONNEL	866 099,00	839 646,55	96,95%	70 – PROD.SERV.DOMAINE VENT.DIV.	9 249 655,00	9 421 077,90	101,85%
014 – ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00		73 – IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	
65 – AUT.CHARGES GEST.COURANTE	221 910,00	213 524,82	96,22%	74 – DOTAT.SUBVENT.PARTICIP.	0,00	0,00	
66 – CHARGES FINANCIERES	8 455,00	8 409,50	99,46%	75 – AUT.PRODUITS GEST.COURANTE	112 005,00	127 696,76	114,01%
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 500,00	12 000,00	42,11%	76 – PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	
68 – DOTATIONS ET PROVISIONS	0,00	0,00		77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	38 600,00	45 218,77	117,15%
022 – DEPENSES IMPREVUES	200 000,00	0,00					
TOTAL REEL	**4 566 301,00**	**4 011 690,56**	**91,88%**	**TOTAL REEL**	**9 543 160,00**	**9 762 694,26**	**102,30%**
				Solde Réel		**5 751 003,70**	
ORDRE							
042 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 314 775,00	2 182 717,21		042- TRANSFERT ENTRE SECTIONS	480 200,00	448 127,90	
023– VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 358 946,00	0,00					
TOTAL ORDRE	**5 673 721,00**	**2 182 717,21**		**TOTAL ORDRE**	**480 200,00**	**448 127,90**	
				Solde Ordre		**-1 734 589,31**	
TOTAL EXPLOITATION	**10 240 022,00**	**6 194 407,77**		**TOTAL EXPLOITATION**	**10 023 360,00**	**10 210 822,16**	
				Solde Exploitation de l'exercice		**4 016 414,39**	
				002 - EXCEDENT	216 662,00	216 662,00	
				Solde Exploitation		**4 233 076,39**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

4.2.2 Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation
				REEL			
13 – SUBVENT.D'INVEST.RECUES	4 998,32	4 998,32	100,00%	10 – DOTAT.FONDS DIV.ET RESERVES	5 326 472,43	5 326 472,43	100,00%
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	430 000,00	428 826,89	99,73%	*Dont 1068*	*5 326 472,43*	*5 326 472,43*	
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	597 184,00	269 236,40	45,08%	13 – SUBVENT.D'INVEST.RECUES	610 000,00	454 902,20	74,57%
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	809 800,00	16 934,83	2,09%	16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	7 191 468,00	6 114 533,57	85,02%	23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	
45 – OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	180 000,00	17 928,66		27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00		024 – PRODUITS DES CESSIONS	0,00	0,00	
020 – DEPENSES IMPREVUES	91 132,00	0,00		45 – OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	180 000,00	178 990,56	
TOTAL REEL (hors restes à réaliser)	**9 304 582,32**	**6 852 458,67**	**74,37%**	**TOTAL REEL (hors restes à réaliser)**	**6 116 472,43**	**5 960 365,19**	**97,45%**
				Solde Réel		**-892 093,48**	
				ORDRE			
040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS	480 200,00	448 127,90		040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 314 775,00	2 182 717,21	
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	288 886,00	114 314,91		041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	288 886,00	114 314,91	
				021– VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 358 946,00	0,00	
TOTAL ORDRE	**769 086,00**	**562 442,81**		**TOTAL ORDRE**	**5 962 607,00**	**2 297 032,12**	
				Solde Ordre		**1 734 589,31**	
TOTAL INVESTISSEMENT	**10 073 668,32**	**7 414 901,48**		**TOTAL INVESTISSEMENT**	**12 079 079,43**	**8 257 397,31**	
				Solde Investissement de l'exercice		**842 495,83**	
001 - DEFICIT	0,00	0,00		001 - EXCEDENT	34 832 313,02	34 832 313,02	
				Solde Investissement avant RAR		**35 674 808,85**	
Restes à Réaliser	**3 699 245,58**	**1 308 733,22**		**Restes à Réaliser**	**787 361,84**	**414 125,99**	
TOTAL INVESTISSEMENT	**13 772 913,90**			**TOTAL INVESTISSEMENT**	**47 698 754,29**		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

5 INDICATEURS DE PERFORMANCE

5.1 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

	DSP Sainte-Maxime	DSP 11 communes
Partie A : Plan des réseaux (15 pts)		
A1 - Existence d'un plan des réseaux	10/10	10/10
A2 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan du réseau	5/5	5/5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 pts)		
B1 - Existence d'un inventaire des réseaux	10/10	10/10
B2 - Matériau et diamètre	10/10	10/10
B3 - Date de pose	10/10	10/10
Partie C : Inventaire des réseaux (75pts)		
C1 – Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10/10	0/10
C2 – Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10/10	10/10
C3 – Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0/10	10/10
C4 Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10/10	10/10
C5 – Inventaire secteurs de recherche de perte d'eau	10/10	10/10
C6 – Localisation des autres interventions	10/10	10/10
C7 – Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10/10	10/10
C8 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseau	0/5	5/5
TOTAL	**105 / 120**	**110/120**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

5.2 QUALITE DE L'EAU

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre de prélèvements	Non conformités	Nombre de prélèvements	Non conformités
DSP Sainte-Maxime	55	0	55	0
DSP 11 communes	149	0	149	0
Taux de conformité	**100%**		**100%**	

5.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

5.3.1 DSP Sainte-Maxime

Indicateur	2022	2023	Variation en %
Rendement du réseau (%)	82,80	83,80	1,19 %
Indice linéaire de consommation (m^3/j/km)	39,24	43,10	9,84 %
Volume vendu sur volume mis en distribution (%)	82.61%	79.92%	-3,26 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/j/km)	7,96	8,36	5,03 %
Indice linéaire de perte (m^3/j/km)	7,96	8,36	4,78 %

5.3.2 DSP 11 communes

Indicateur	2022	2023	Variation en %
Rendement du réseau (%)	84,70%	84,10	- 0,71 %
Indice linéaire de consommation (m^3/j/km)	32,62	32,36	-0,80 %
Volume vendu sur volume mis en distribution (%)	87,21%	86,16%	-1,21 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/j/km)	5,70	6,10	7,02 %
Indice linéaire de perte (m^3/j/km)	5,74	6,10	6,27 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

5.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

5.4.1 DSP Sainte-Maxime

	2019	2020	2021	2022	2023
Renouvellement par le délégataire	1 035	1 208	1 337	1 110	1 025
Renouvellement par la collectivité	0	0	830	950	605
TOTAL	1 035	1 208	2 167	2 060	1 630

Le linéaire du réseau d'eau potable est 216 km.
Le taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable est de 0,75%.

5.4.2 DSP 11 communes (10 communes jusqu'en 2021 et 11 communes à partir de 2022)

	2019	2020	2021	2022	2023
Renouvellement par le délégataire	6 843	5 155	5 477	8 901	4 998
Renouvellement par la collectivité	1 500	994	2 000	6 110	3 301
TOTAL	8 343	6 149	7 477	15 011	8 299

Le linéaire du réseau d'eau potable est 1 003 km.
Le taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable est de 0,92%.

5.5 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

5.5.1 DSP Sainte-Maxime

Ressource	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Proportion de la ressource en eau
Société du Canal de Provence (SCP)	50	100%
GST (convention d'échange d'eau entre les 2 contrats)	58,6	0%
Indice de protection pondéré	**50**	**100%**

5.5.2 DSP 11 communes

Ressource	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Proportion de la ressource en eau
Barrage de la Verne	80	20,8%
Nappe de la Môle	80	4,7%
Nappe de la Giscle	80	2,0%
Barrage du Vanadal	80	0,1%
Source de la Mourre	0	0,0%
SCP (pour la production à l'usine de la Verne)	50	66,1%
GST (convention d'échange d'eau entre les 2 contrats)	50	5,1%
Syndicat d'Entraigues	80	1,7%
Indice de protection pondéré	**58,6**	**100%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

6 TRAVAUX

6.1 CONSTRUCTION DU RESERVOIR DE BELLE-ISNARDE

Le réservoir de la Belle Isnarde est le réservoir principal de la commune de Saint Tropez. Positionné au sommet de la colline de la « potence », à une altitude de 110 m, c'est le réservoir le plus haut de la commune. De par sa situation, cet ouvrage a un rôle particulièrement important puisqu'il dessert principalement les parties hautes de la communes et le secteur Est (Les Parc, les Salins, Capon).

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé entre 2015 et 2017 a identifié un déficit de capacité de stockage au niveau de ce réservoir. La capacité de stockage (2 000 m^3) étant insuffisante, la construction d'une seconde cuve de 2 000 m^3 a été préconisée, afin de disposer d'une autonomie de 12 heures en pointe estivale.

Les travaux de construction de la seconde cuve ont été confiés à l'entreprise RIVASI pour un montant de 1,3 million d'euros. Ils se sont déroulés entre octobre 2022 et juillet 2023.

6.2 TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION DU RESERVOIR DE L'OUMEDE

La capacité de transfert hydraulique depuis l'usine de la Môle (Cogolin) vers le réservoir de l'Oumède (Ramatuelle) a été augmentée par le renforcement en 2014 du réseau d'adduction et par la mise en service en 2015 d'une station de pompage de 1500 m^3/h.

Afin de poursuivre cette opération globale et structurante, la Communauté de communes envisage désormais d'augmenter la capacité de stockage du réservoir de l'Oumède et a récemment renforcé le réseau de distribution de ce réservoir.

L'ensemble de ces travaux permettra de sécuriser la desserte en eau potable des communes de Ramatuelle et de Saint-Tropez.

En 2021 une première tranche de travaux a débuté, avec le renforcement d'environ 3 km de réseau en fonte de diamètre 300 mm.

Les travaux se sont poursuivis en 2022, puis en 2023 avec une seconde tranche de travaux de renforcement du réseau de distribution. Cette seconde tranche concerne le renforcement de 2 300 ml de canalisation en fonte 300 mm et 300 ml de canalisation en fonte 400 mm :

- Le renforcement du réseau d'eau potable Chemin des Tamaris
- Le renforcement du réseau d'eau potable entre le giratoire RD93/Chemin des Tamaris et le boulevard Patch sur la RD 93.
- Le renforcement du réseau d'eau potable sur le chemin de l'Oumède Ouest et au niveau de la piste des Patapans.

Les travaux ont débuté en novembre 2022 et se sont poursuivis jusqu'en mars 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

6.3 TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ADDUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE DE BASSE-SUANE

Lors de la construction de l'usine de potabilisation de Base Suane et sa mise en service en 2018, le réseau d'adduction a été posé entre la nouvelle usine de Basse Suane, et l'ancienne usine du Préconil alors abandonnée. Il manquait donc un tronçon d'adduction entre l'ancienne usine du Préconil et le réservoir du Noyer.

La pose de ce tronçon a débuté au mois de novembre 2023. Il s'agit d'une canalisation en fonte de diamètre 500 mm, sur un linéaire d'environ 4 km. Le tracé traverse le rond-point de Neuenburg, emprunte le chemin du Bouillonnet, puis longe les rives du Bouillonnet pour rejoindre le rond-point du débarquement. Il traverse ensuite le golf de jeu Blue Green jusqu'au réservoir du Noyer. Il est profité de ce chantier pour renouveler le réseau d'assainissement en tranchée commune sur une partie du chantier. Les travaux ont été confiés à l'entreprise SCAM pour un montant d'environ 4,5 millions d'euros hors taxes.

Le tronçon ayant le plus d'impact sur le circulation, entre le rond-point de Neuenburg et le chemin du Bouillonnet, a été posé lors des vacances de la Toussaint en 2023. Dans le même temps, une équipe était mobilisée pour la pose de la canalisation dans l'enceinte du golf Blue Green. Ils vont se poursuivre en vue d'une mise en service en milieu d'année 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

6.4 AUTRES TRAVAUX

Les autres travaux d'extension, de renouvellement ou de renforcement du réseau portés par la collectivité sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Début	Fin	Adresse	Nature des travaux	Linéaire (m)
05/12/2022	11/01/2023	La Croix Valmer, DECI Bd Les Roches - Géraniums	Renforcement PVC75 pour la DECI	270
02/01/2023	13/02/2023	Gassin, DECI Moulins de Bestagne	Renforcement PVC75 pour la DECI	420
02/01/2023	13/02/2023	Gassin, DECI Moulins de Bestagne	Renouvellement PVC63	76
09/01/2023	23/01/2023	Saint Tropez, DECI Valfère Tr1	Renforcement PVC80 pour la DECI	155
18/01/2023	27/01/2023	Sainte Maxime, Avenue Mont Joli	Renforcement PVC70 pour la DECI	40
30/01/2023	17/03/2023	Ramatuelle, DECI L'Escalet - allée du Canadel	Renforcement PVC63 pour la DECI	165
30/01/2023	17/03/2023	Ramatuelle, DECI L'Escalet - allée du Canadel	Renouvellement pVC63 et PVC70	100
06/03/2023	31/03/2023	Cogolin, AEP Clos des Bruyères	Extension du réseau AEP	51
06/03/2023	23/06/2023	Plan de la Tour, AEP Hameau Courruero	Extension du réseau AEP	930
06/03/2023	23/06/2023	Plan de la Tour, AEP Hameau Courruero	Extension du réseau AEP	25
06/03/2023	15/03/2023	Saint Tropez, DECI Fond de la treille	Renforcement PVC90 pour la DECI	320
09/03/2023	26/05/2023	Grimaud, DECI chemin de la Vicairie	Renforcement PVC70 pour la DECI	380
09/03/2023	26/05/2023	Grimaud, DECI chemin de la Vicairie	Renouvellement PVC75	170
13/03/2023	31/03/2023	Ramatuelle, DECI Les Marres	Renforcement PVC75 pour la DECI	125
27/03/2023	25/04/2023	Sainte Maxime, DECI Le California, Myrtes	Renforcement PVC75 pour la DECI	250
17/04/2023	21/07/2023	Cogolin, Dévoiement Leclerc	Dévoiement du réseau AEP	210
24/04/2023	26/05/2023	Sainte Maxime, DECI Le California, Brugas	Renforcement PVC75 pour la DECI	205
02/05/2023	09/06/2023	Ramatuelle, DECI L'Escalet-Secteur 4 - Arbousiers	Renforcement PVC 63 pour la DECI	130
02/05/2023	09/06/2023	Ramatuelle, DECI L'Escalet-Secteur 4 - Arbousiers	Renouvellement du réseau AEP	80
05/05/2023	11/08/2023	Gassin, AEP Haut Bourian-EHTP	Extension du réseau AEP	820
15/05/2023	09/06/2023	Sainte Maxime, Ren Lot Geais-Allée des Muscades	Renouvellement du réseau AEP	80
22/05/2023	09/06/2023	Plan de la Tour, AEP chemin des Prés PDT Boniface	Extension du réseau AEP	330

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Début	Fin	Adresse	Nature des travaux	Linéaire (m)
29/05/2023	23/06/2023	La Garde Freinet, AEP Chemin des Vieux Moulins	Extension du réseau AEP	200
08/06/2023	29/07/2023	Ramatuelle, DECI L'Escalet-Secteur 3 Tourraque	Renforcement PVC 63 pour la DECI	350
05/09/2023	05/03/2024	Gassin, REN Place Neuve	Renouvellement du réseau AEP	150
05/09/2023	05/03/2024	Gassin, REN sentier de la Gare	Renouvellement du réseau AEP	195
06/09/2023	22/09/2023	Grimaud, DECI ZAC Gd Pont	Extension du réseau AEP et DECI	120
18/09/2023	13/10/2023	Grimaud, DECI chemin de la Vicairie 2	Renforcement PVC90 pour la DECI	140
25/09/2023	27/11/2023	Plan de la Tour, AEP Hameau des Claudins	Extension du réseau AEP	1 120
25/09/2023	18/10/2023	Plan de la Tour, Maillage Jas Rout	Maillage du réseau AEP	300
09/10/2023	26/03/2024	La Croix Valmer, DECI Boulevard Jarrosson	Renforcement PVC90 et PVC 63pour la DECI	310
16/10/2023	27/10/2023	Sainte Maxime, DECI Bd Bellevue	Renforcement PVC80 pour la DECI	30
06/11/2023	29/03/2024	Saint Tropez, DECI Parc de la Moutte	Renforcement PVC 63 pour la DECI	415
06/11/2023	29/03/2024	Saint Tropez, DECI Parc de la Moutte	Renouvellement du réseau AEP	100
08/11/2023	26/01/2024	Cogolin, DECI Montée Saint Roch	Renforcement PVC75 et 63 pour la DECI	210
13/11/2023	13/02/2024	Gassin, DECI Montée Berle	Renouvellement renforcement du réseau AEP	580
13/11/2023	15/03/2024	Saint Tropez, DECI Chemin du Pinet	Renouvellement du réseau AEP	200
13/11/2023	15/03/2024	Saint Tropez, DECI Chemin du Pinet	Renforcement PVC 70 pour la DECI	180
20/11/2023	20/12/2023	La Croix Valmer, DECI Parc Héraclée à La Croix Valmer	Renforcement 80Fonte pour la DECI	160
20/11/2023	20/12/2023	La Croix Valmer, DECI Parc Héraclée à La Croix Valmer	Renouvellement - abandon cana en terrain privé	50

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

7 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

7.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FONDS DE SOLIDARITE

7.1.1 DSP Sainte-Maxime

L'année 2023, le service a reçu 10 demandes d'abandon de créance et en a accordé 10. 4 249,02 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0012 €/m^3.

7.1.2 DSP 11 communes

L'année 2023, le service a reçu 34 demandes d'abandon de créance et en a accordé 34. 32 225,04 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0028 €/m^3.

7.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes soutient un projet d'amélioration d'accès à l'eau potable, à un renforcement des acteurs locaux pour une bonne gouvernance et une maintenance pérenne des ouvrages en milieu rural, au Malawi. Ce projet est porté par l'association Interaide.

La participation de la Communauté de communes est de 10 000 euros par an sur une période de 3 ans entre 2023 et 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

8 ANNEXE – NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2024

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,95 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **12,5 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

**Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.*

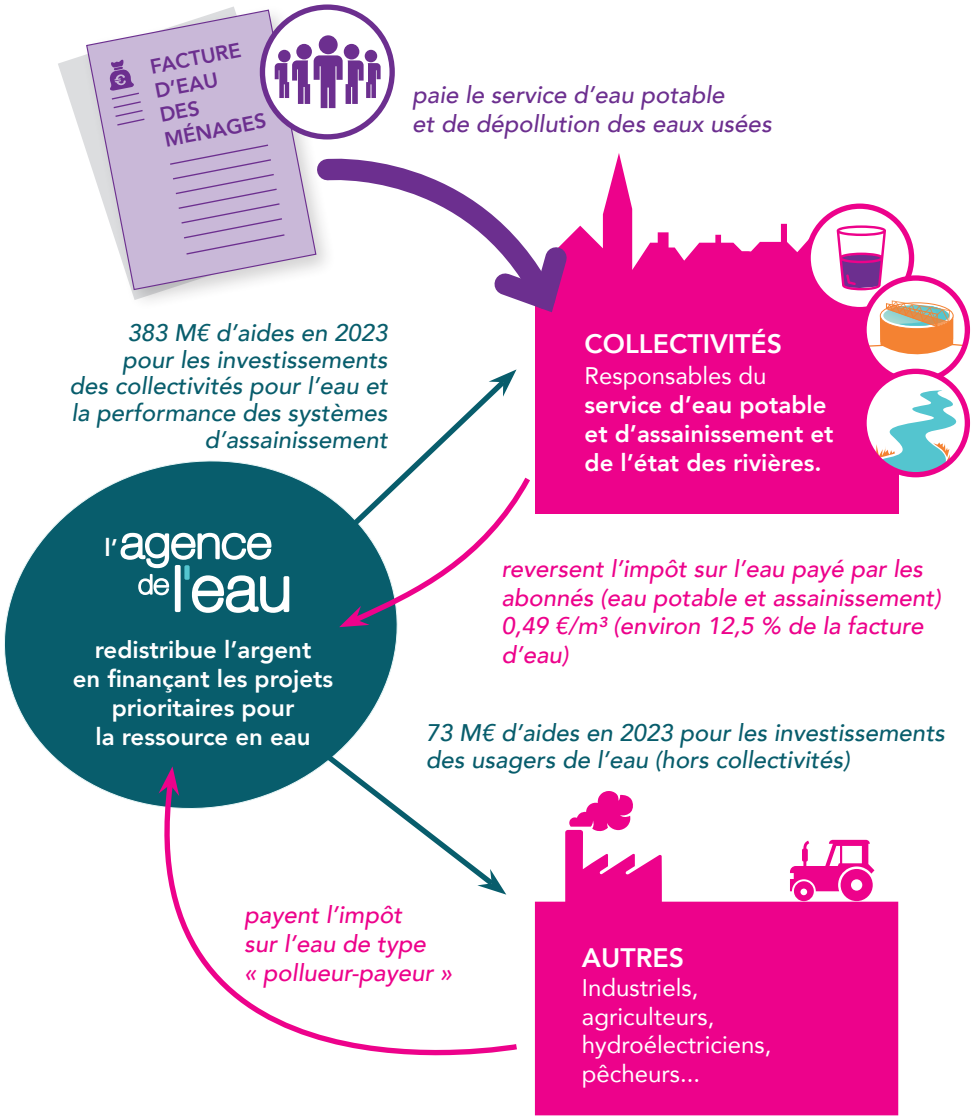

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

SAUVONS L'EAU !

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

▶ Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau
(84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation…) permettent d'économiser 6,75 millions m^3, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

▶ Pour sécuriser l'alimentation en eau potable
(36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

▶ Pour dépolluer les eaux
(135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

▶ Pour réduire les pollutions industrielles
(10 millions €)

6 119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable
(7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. **4,9 millions € consacrés à la profession agricole** pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité
(85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. **2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide**.
L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240930222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

▶ Pour la solidarité internationale
(5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

** incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).*

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.

MONTANT PRÉVISIONNEL DES REDEVANCES EN 2024 : 570,2 M€

72,3 % (412,1 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **comme redevance de pollution domestique**.

13 % (74,1 M€) payés par les collectivités **comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau**.

8,2 % (46,8 M€) payés par les industriels et les activités économiques **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

0,8 % (4,4 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

2,5 % (14,2 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

3,3 % (18,6 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires (essentiellement vendus aux agriculteurs) et répercutés sur le prix des produits **comme redevance de pollution diffuse**.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

MONTANT PRÉVISIONNEL DES AIDES EN 2024 : 530,3 M€

36,7 % (194,6 M€) aux services publics d'eau et d'assainissement **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales**.

34,1 % (181 M€) **pour les économies d'eau et la protection de la ressource en eau :** protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource.

17,4 % (92,3 M€) aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité :** zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique).

0,7 % (3,8 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

2,6 % (14 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture**.

2,7 % (14,3 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…, **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

5,7 % (30,3 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle**.

- **Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État** pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la rénovation thermique des bâtiments des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021

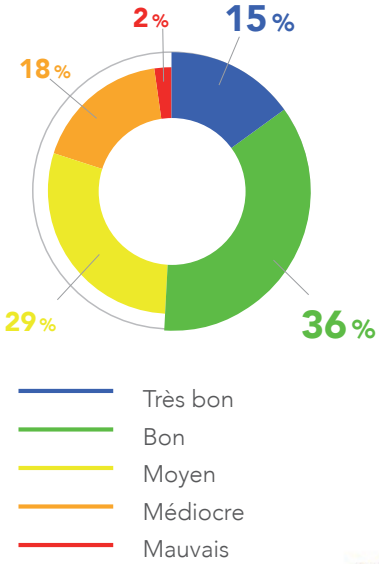

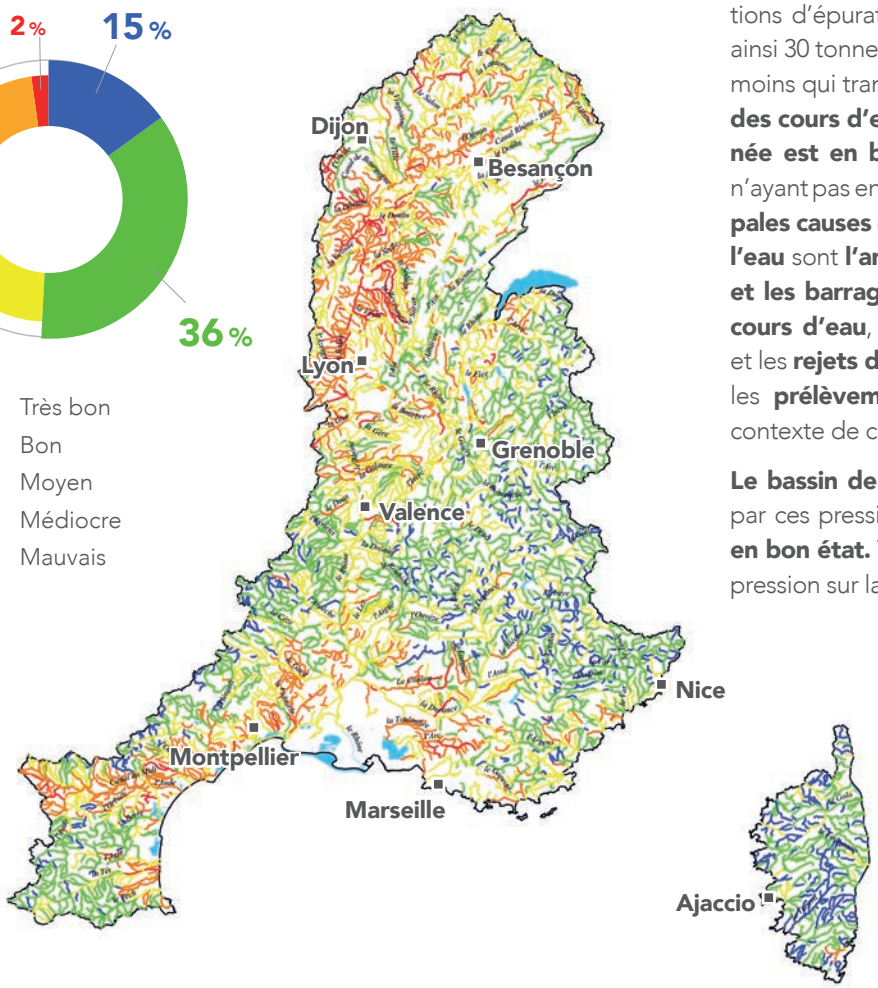

Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 15,5 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 330 000 habitants permanents
- 3,4 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2024
Publication le 01/10/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau | @sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

...bigbang.fr • janvier 2024